

(2)

—	—	56. Frais d'entretien, contributions et assurances des établissements de Lessines; frais de poursuites résultant de l'expropriation de ces établissements	65,458 99
			<u>Fr. 114,141 41</u>

2^o *Au budget des Non-Valeurs et Remboursements de l'exercice 1851.*

Chap. II. Art. 14.	Payements à faire aux actionnaires de la route de Huy à Stavelot	718 99
—	— 15. Remboursement, en principal et intérêts, de sommes perçues pour compte de saisies réelles du Hainaut	360,000 »
		<u>Fr. 360,718 99</u>

ART. 2.

Ces divers crédits seront couverts au moyen de bons du trésor, dont l'émission a été autorisée par la loi du 26 décembre 1850, *Moniteur*, n^o 362.

Bruxelles, le 30 août 1851.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*
(Signé) VERHAEGEN aîné.

Le Secrétaire,
(Signé) ALPH. VANDENPEEREBOOM.